

LIVRET d'ACCUEIL du STAGIAIRE

Bienvenue en formation dans le réseau ACHIL ACEPP

Fédération départementale de l'ACEPP

Un réseau de crèches et d'initiatives parentales pour l'accueil de jeunes
enfants et de leurs familles

ACHIL ACEPP Organisme de formation

ACHIL ACEPP

111-113 rue du rempart 37000 TOURS

Tél. : 02 47 55 96 11

contact@achil.fr

www.achil.fr

Siret : 400 907 283000 81 N° de déclaration d'activité : 24370244037

La charte déontologique de l'Organisme de Formation ACHIL ACEPP

Envisager l'acte de formation comme un temps d'apprentissage, de réflexion permettant les découvertes, la création, l'inventivité où chacun puisse penser, échanger, se rencontrer... et non dans une logique d'uniformisation des pratiques.

Défendre une approche plurielle de la formation, non-dogmatique, afin d'éclairer et de nourrir la diversité de tous.

Favoriser la place des bénévoles associatifs et des parents dans nos formations.

Respecter les participants dans leurs convictions et ne pas promouvoir un lieu d'accueil ou une pratique spécifique comme modèle unique.

Adopter une attitude d'ouverture vis-à-vis des pratiques, des évolutions sociales et des connaissances actuelles liées à l'accueil des jeunes enfants.

Annoncer et appliquer la règle de confidentialité durant le temps de formation. Les exemples et les expériences amenés par l'intervenant ou les stagiaires devront toujours rester anonymes

Mettre à votre disposition **un référent pédagogique** pouvant construire un programme adapté à vos attentes et **un référent administratif** pour le suivi de votre dossier de prise en charge.

Mettre en place **des groupes adaptés au contenu de la formation**. Prendre en compte **les appréciations** rendues par les stagiaires lors des évaluations.

Assurer **l'accès de nos formations aux personnes en situation de handicap** ou ayant des besoins spécifiques. Pour cela un signalement en amont de la formation permet de prendre contact avec les personnes afin de répertorier les besoins spécifiques des futurs stagiaires pour identifier et mettre en place des solutions d'aménagement.



ACHIL ACEPP, une fédération qui s'engage pour :

La qualité de l'accueil et l'éveil de l'enfant

L'accompagnement de l'enfant et de sa famille

La coopération parents professionnel-le-s en lien avec les partenaires pour le développement des initiatives collectives parentales citoyennes ancrées dans le territoire

La reconnaissance du parent comme premier éducateur de l'enfant

L'ouverture à tous et le respect de la diversité des pratiques parentales

Nos activités

Accompagner la démarche participative dans les projets petite enfance et parentalité

Créer, animer, soutenir et pérenniser un réseau d'initiatives et de services petite enfance et parentalité

Accompagner les acteurs d'un réseau de lieux d'accueil et d'initiatives parentales

Former des bénévoles associatifs et des professionnel-le-s

Mettre à disposition de l'information et de la documentation auprès d'un public de parents et de professionnel-le-s de la petite enfance.

Les objectifs de notre organisme de formation

Concevoir des dispositifs de formation adaptés aux besoins des professionnel-le-s et bénévoles

Transmettre savoirs, méthodes et outils en lien avec la pratique professionnelle des stagiaires

Permettre l'ouverture, la recherche personnelle et professionnelle

Créer des liens entre structures et entre individus d'une même structure

Échanger des pratiques et des réflexions entre professionnel-le-s et entre parents

Favoriser une démarche individuelle en respectant l'expression de chacun, la participation au groupe, et l'interrogation de chacun sur ses pratiques

Construire une pensée collectivement et amorcer un changement de regard

Prendre du recul sur ses pratiques quotidiennes et son contexte.

Notre équipe Pôle de Formation

Yann BATIOT

Responsable de l'Organisme de Formation et Référent handicap

02 47 55 96 11

yann.batiot@achil.fr

Lydie DIEUMEGARD

Responsable Financier et Administratif

02 47 55 96 11

lydie.dieumegard@achil.fr

Karine TILLOUX

Responsable Pédagogique

02 47 55 96 11

karine.tilloux@achil.fr

Annie-Claude PRADEILLES

Chargée de Mission Formation

Suivi administratif et pédagogique

02 47 55 96 11 ou 06 21 21 42 63

annie-claude.pradeilles@achil.fr

Nos formateurs occasionnels ACHIL ACEPP

Lydie DIEUMEGARD

Directrice Administratif et Financière ACHIL ACEPP

Nathalie ETEVENAUX

Psychomotricienne, Formatrice Snoezelen-Sensorialité

Laurence LERAY

EJE, Accompagnante à la parentalité, Formatrice

Les intervenantes sur nos formations 2026

Anne-Hélène CLEMENT

Orthophoniste, Formatrice,

Mélanie GUNDER

Formatrice professionnelle d'adultes

Anne LIGOU

Formatrice professionnelle pour adultes, LSF

Vanessa RAT

EJE, Formatrice et hypnothérapeute

Delphine LAUDREN

Infirmière, accompagnante en périnatalité et parentalité, animatrice yoga bébé de la naissance à la marche

Isabelle LE REZOLLIER
HUGUET

Assistante maternelle, accompagnante parentale, animatrice atelier yoga parent-enfant de la marche à 6 ans

Votre départ en formation

Inscription

Le formulaire d'inscription est disponible en fin de catalogue. Il est également possible de s'inscrire en ligne via notre logiciel. Vous trouverez le lien sur notre site internet www.achil.fr dans l'onglet formation. Ce formulaire recueille vos attentes, vos besoins spécifiques et le respect des prérequis.

Confirmation

Un mail de confirmation de l'inscription est adressé à l'adresse professionnelle du stagiaire s'il est inscrit via son établissement ou à l'adresse personnelle du stagiaire s'il s'inscrit en individuel.

Convention- Convocation - Livret du stagiaire

Trois semaines avant le début de la formation vous recevrez à l'adresse mail de la structure ou sur votre adresse personnelle en cas d'inscription en individuel :

- La convention avec le programme pour la structure
- Une convocation vous précisant le jour, le lieu et les horaires de la formation ainsi qu'un numéro de téléphone en cas de problème le jour de la formation. Le programme de la formation y sera annexé.
- Le livret d'accueil du stagiaire.

Formation

Nos formations se déroulent dans des salles louées à cet effet, et habilitées à recevoir du public. Les modalités d'accès aux salles sont conformes pour recevoir les personnes à mobilité réduite.



Evaluations

- Un tour de table en début de formation permettra aux stagiaires de donner ses attentes. Un auto positionnement sera également réalisé à l'écrit.
- Une évaluation des compétences, par l'intermédiaire de mises en situation, d'exercices en petits groupes, d'un questionnaire ou de QCM, sera proposée aux participants en cours de formation.
- A l'issue de la formation, les stagiaires réaliseront une évaluation de la formation ainsi qu'une auto-évaluation des acquis.
- Trois mois après, les stagiaires et leur responsable hiérarchique seront invités à remplir une évaluation concernant l'impact de la formation en situation professionnelle.
- Les certificats de réalisation et les attestations de formation précisant l'acquisition de compétences par le formateur seront transmises par l'OF par mail dans un délais de 15 jours après la fin de la formation. Les attestations de fin de la formation seront envoyées par mail directement aux stagiaires si ces derniers nous confient leur adresse personnelle.

Absence-Abandon du stagiaire

En cas d'absence ou d'abandon en cours de formation, l'OF s'engage à transmettre les supports pédagogiques au stagiaire et à lui proposer une réinscription sur une nouvelle session de formation si celle-ci est reconduite l'année suivante.

Facturation

La facture de la formation sera adressée au plus tard 15 jours après le déroulement de la formation. Des frais d'annulation pourront être demandés selon les modalités ci-dessous :

Jusqu'à 15 jours calendaires avant le début de la formation	De 14 j à 7 jours calendaires avant le début de la formation	De 6 j à 3 jours calendaires avant le début de la formation	Moins de 3 jours calendaires avant le début de la formation
Pas de frais d'annulation	30% des frais de formation seront facturés	50% des frais de formation seront facturés	La totalité des frais de formation sera facturée

Règlement intérieur des stagiaires ACHIL ACEPP en formation

Le présent règlement intérieur est établi conformément à la législation en vigueur (art. L.63.52-3, R 6352-1 à R 6352-8 du Code du Travail). Il s'applique aux personnes inscrites à une action de formation organisée par ACHIL ACEPP. Il définit les règles d'hygiène, de sécurité et de discipline applicables à ces personnes.

A - Conditions générales

Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires. En suivant une formation dispensée par ACHIL ACEPP, chaque stagiaire accepte les termes du présent contrat.

B - Hygiène et sécurité

Les participants à une action de formation organisée par ACHIL ACEPP sont tenus de se conformer aux règles d'hygiène et de sécurité applicables dans les locaux où se déroule la formation.

C - Interdiction de consommer de l'alcool

Pendant le temps de la formation, qui est assimilé à un temps de travail, il est interdit de consommer de l'alcool.

D - Interdiction de fumer -vapoter

Il est interdit de fumer ou de vapoter dans les locaux utilisés s'agissant de locaux collectifs accueillant du public conformément à la législation en vigueur notamment les articles R-3511-1 et suivants du Code la Santé Publique.

E - Tenue et comportement

Les stagiaires sont invités à se présenter à l'organisme en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente.

F - Accueil de personnes en situation de handicap

ACHIL ACEPP s'engage à accompagner les personnes en aménageant au mieux les locaux et /ou en adaptant le matériel de formation. Si besoins l'OF peut faire appel à l'AGEFIPH pour organiser cet accueil.

G - Protection des personnes et des biens

Elle est assurée par des installations et équipements de sécurité dans le respect de la

règlementation. (Confère affichage des consignes de sécurité dans les salles où les formations sont dispensées). Chaque stagiaire s'engage à respecter le RI du site sur lequel est dispensée la formation.

G - Consignes générales d'incendie

Toute personne témoin d'un début d'incendie doit immédiatement :

1/ Appeler les secours en composant le (0)18 à partir d'un téléphone fixe ou le 112 à partir d'un téléphone portable.

2/ Suivre les Consignes générales d'évacuation du lieu de formation.

H - Responsabilité de l'organisme en cas de vol ou endommagement des biens personnels des stagiaires

ACHIL ACEPP décline toute responsabilité en cas de vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposés par les stagiaires dans les locaux (salle de formation, locaux administratifs, parking, ...)

I - Présence - Absence et retard

Les horaires de formation sont fixés par l'Organisme de formation et portés à la connaissance des stagiaires sur le programme de formation et la convention. Ils sont tenus de respecter ces horaires : en cas d'absence ou de retard, les stagiaires doivent avertir l'Organisme de formation.

Par ailleurs, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de formation sauf circonstances exceptionnelles.

Les stagiaires sont tenus de remplir et signer la feuille d'émargement, l'attestation de présence et en fin de stage à participer au bilan de formation.

J - Règles disciplinaires

En cas de problème grave, ACHIL ACEPP peut prononcer l'une des sanctions suivantes à

l'égard des stagiaires : rappel à l'ordre, avertissement écrit, exclusion temporaire, exclusion définitive. Cette décision ne sera prise qu'après avoir informé préalablement l'intéressé des griefs retenus contre lui et avoir entendu ses explications. En cas d'incident ou de litige durant la formation, tout stagiaire peut, après en avoir informé le formateur, demander à être reçu par le responsable d'ACHIL ACEPP.

K - Force majeure

En cas de force majeure (événement imprévisible et extérieur), ACHIL ACEPP sera libéré de toute obligation envers le stagiaire.

L - Politique de gestion des données personnelles

ACHIL ACEPP s'engage à ce que la collecte et le traitement de vos données soient conformes au règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi informatique et liberté.

Revu et validé le 23 octobre 2025

ACHIL ACEPP
111-113, rue du Rempart
37000 TOURS

Une chargée de mission formation présente et à l'écoute de vos besoins spécifiques



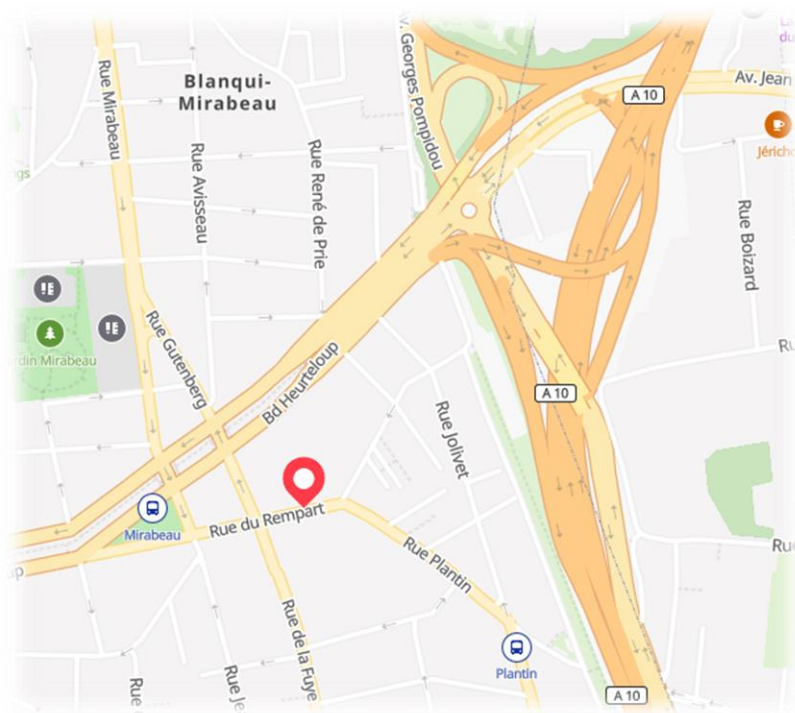
Vous êtes porteur de handicap ou vous rencontrez des difficultés particulières, notre équipe est à votre écoute pour vous accompagner tout au long de votre parcours. Nous pouvons dans un premier temps échanger ensemble sur les modalités d'adaptation de la formation, puis faire appel à des ressources extérieures si nécessaires. N'hésitez pas à contacter notre chargée de mission formation. : annie-claude.pradeilles@achil.fr

Si vous souhaitez nous rencontrer dans nos bureaux (situés en rez de chaussée) aux 111-113 Rue du Rempart à TOURS, il est préférable de prendre rendez-vous pour vous accueillir dans les meilleures conditions qu'il soit :

- par téléphone au 02 47 55 96 11
- par mail à contact@achil.fr

ou auprès de la chargée de mission formation

- par téléphone au 06 42 21 21 63
- par mail : annie-claude.pradeilles@achil.fr



Réclamations :

Si vous avez un motif d'insatisfaction ou des réclamations à nous faire, n'hésitez pas à nous contacter au 02 47 55 96 11 en demandant Annie-Claude PRADEILLES, chargée de mission formation ou nous envoyer un mail à l'adresse suivante : annie-claude.pradeilles@achil.fr

Le suivi de notre organisme de formation

Des temps d'échanges réguliers entre l'organisme de formation et les formateurs, individuellement et/ou collectivement.

Une évaluation partagée de la session de formation dispensée collectivement avec les stagiaires et le formateur.

Une évaluation individuelle de la session de formation proposée entre le formateur et l'organisme de formation.

Notre offre de formation... et plus

Nos actions de formation se déclinent sous différentes formes

📌 **Formations collectives** présentées dans notre catalogue de formation disponible sur notre site internet. Ces formations regroupent un ou plusieurs salariés de structures différentes.

📌 **Formations en intra ou sur site** : Destinées à une équipe d'une même structure, nous construisons un programme sur mesure en fonction de vos besoins.

📌 **Des parcours de formation** sont proposés pour certains groupes de salarié-e-s.

En complément de nos offres de formation, ACHIL ACEPP propose également :

📌 L'intervention sur des thématiques lors de soirées débats ou de conférences, l'animation de café de parents.

📌 Un accompagnement individualisé sur des besoins spécifiques.



Retrouvez les offres de formation :

Sur notre site :

<http://www.achil.fr/formations.html>

Demandez notre catalogue par mail ou téléphone :

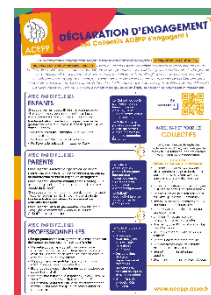
contact@achil.fr ou 02 47 55 96 11

Les chartes ACEPP, le portail ACEPP, les publications... pour faire réseau



♦ Le portail www.acepp.asso.fr et les sites

♦ Les chartes



♦ Les ouvrages...



♦ La Gazette de l'Acepp



Le réseau national ACEPP Formation ... en quelques chiffres

• 16	• 6222	68784	• 315
organismes de formation	stagiaires	heures stagiaires	formateurs salariés ou intervenants extérieurs

Source compilation des BPF du réseau Acepp en 2024

Les organismes de formation du réseau ACEPP

	NATIONAL		Acepp nationale
EN RÉGION	AUVERGNE-RHONE-ALPES		Acepp Auvergne
			Acepp 38/73
			Acepp Rhône
			Acepp 74
	ARDECHE – HAUTE-LOIRE		Acepp ADeHL
	BRETAGNE		Acepp 29
	CENTRE - VAL DE LOIRE		Achil Acepp
	HAUTS-DE-FRANCE		Colline Acepp
	ILE DE FRANCE		Acepp Région Ile-de-France
	OCCITANIE		Cocagne Acepp 31
	NOUVELLE - AQUITAINE		Acepp 17
			Acepp Sud Ouest
	PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR		Alpe Acepp 04
			Alpaje Acepp 05
			Acepp 83

**POUR CONNAITRE L'OFFRE DE FORMATION
DU RÉSEAU ACEPP, RENDEZ-VOUS :**
www.acepp.asso.fr/partir-en-formation/